

Conseil syndical

Séance du 23 novembre 2017

Objet : Décision modificative n°1 - Budget 2017

Date de convocation : le 13 novembre 2017

Le 23 novembre 2017, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibérative

Vandenesse : Camille COL – René DESSEREE – Adrien MENETRIER – Michel RAFFEAU
Vallée de l'Ouche : Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Géraldine MEUZARD – Hervé POINTEREAU – Philippe CHATILLON – Georges MORTUREUX
Suzon : Robert DURIN – Alain DUTHU – Jean-Pierre GAUTHIER – Nadège JOLIET-GIUDICI – Pierre PORTMANN – Gérard BOURGOIN – Vincent DERAÏN – Gérard PASTOR – Charles ROZOY
Ouche urbaine : Jean-Dominique BAGNARD – Yves DELCAMBRE – Christine DURNERIN – Cyril GAUCHER – Catherine HERVIEU – Gérard JULIEN – Lyonel MAROT – Stéphane PELLETIER – Céline TONOT – Noëlle CAMBILLARD – Michèle CHALLAUX – Badiââ MASLOUHI – Frédéric FAVERJON – Jean-Patrick MASSON – Gilbert MENUT – Patrick ORSOLA – Pierre PRIBETICH – Dominique SARTOR – Claudine DAL MOLIN –
Ouche Aval : Sylvain VACHEZ – Bernard LEVEQUE – Bernard GEVREY – Dominique DUROST – Christina BOMPY – Jean-Marc BERGERET – Christophe BATHÉLIER – Bertrand DUGIED – Maurice LEHOUX – Antoine LIKEC – Bernard PAUTET – Pascal SALIGNON

Etaient excusés

Sources de l'Ouche : Viviane BIENFAIT – Monique FEBVRE – Etienne FLAMAND – Marc LOISEAU – Laurent MARTELET – Denis MYOTTE (pouvoir à Dominique DUROST) – Martine SEGUIN
Vandenesse : Damien LERAT – Joël MASSON (pouvoir à Camille COL)
Vallée de l'Ouche : Pierre-Luc AVEL – Jean-François MICHEL (pouvoir à Hervé POINTEREAU) – Bernard CHOLET – Christian ROLLIN
Suzon : Alexandre ESTIVALET – Stéphane MOURLET – Anne PERRIN-LOUVRIER – Jean-Marc RUEZ – Patricia GOURMAND – Arlette MARTIN-JORGE – Jacques VINOLAS
Ouche urbaine : Vincent BARBOSA (pouvoir à Dominique SARTOR) – Christophe BERTHIER – Jean-François BUIGUES – Pascal JACQUES – Gilles TRAHARD – José ALMEIDA – Philippe BELLEVILLE – Monique ISSAD – Dominique MARTIN-GENDRE – René VUILLEMIN – Dominique BEGIN-CLAUDET (pouvoir à Christine DURNERIN) – Nicolas BOURNY – Jean DUBUET – Jean-Louis DUMONT (pouvoir à Yves DELCAMBRE) – Benoît BORDAT – Nathalie KOENDERS – Christine MARTIN – Jean-Yves PIAN – Sandrine RICHARD – Françoise TENENBAUM
Ouche Aval : Christophe POULLEAU – Maryse CONTESSÉ – Jean-Luc PRALON

Présents : 50 délégués - Nombre de pouvoirs : 6 pouvoirs

Les effectifs du Syndicat du Bassin de l'Ouche ont augmenté compte tenu du recrutement de la directrice en mai 2017.

Aussi est-il proposé d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 12 « Charges de personnel ».

Les crédits inscrits au chapitre 11 « Charges de gestion courante » pourront être diminués d'autant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité:

- d'effectuer les inscriptions budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 11	Charges de gestion courante	-19 000 €
Chapitre 12	Charges de personnel	+19 000 €

Fait à Dijon, le 23 novembre 2017

La Présidente,

Christine DURNERIN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 5 DEC. 2017



Conseil syndical

Séance du 23 novembre 2017

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Date de convocation : le 13 novembre 2017

Le 23 novembre 2017, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibérative

Vandenesse : Camille COL – René DESSEREE – Adrien MENETRIER – Michel RAFFEAU

Vallée de l'Ouche : Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Géraldine MEUZARD – Hervé POINTEREAU – Philippe CHATILLON – Georges MORTUREUX

Suzon : Robert DURIN – Alain DUTHU – Jean-Pierre GAUTHIER – Nadège JOLIET-GIUDICI – Pierre PORTMANN – Gérard BOURGOIN – Vincent DERAÏN – Gérard PASTOR – Charles ROZOY

Ouche urbaine : Jean-Dominique BAGNARD – Yves DELCAMBRE – Christine DURNERIN – Cyril GAUCHER – Catherine HERVIEU – Gérard JULIEN – Lyonel MAROT – Stéphane PELLETIER – Céline TONOT – Noëlle CABBILLARD – Michèle CHALLAUX – Badiaâ MASLOUHI – Frédéric FAVERJON – Jean-Patrick MASSON – Gilbert MENUT – Patrick ORSOLA – Pierre PRIBETICH – Dominique SARTOR – Claudine DAL MOLIN –

Ouche Aval : Sylvain VACHEZ – Bernard LEVEQUE – Bernard GEVREY – Dominique DUROST – Christina BOMPY – Jean-Marc BERGERET – Christophe BATHELIER – Bertrand DUGIED – Maurice LEHOUX – Antoine LIKEC – Bernard PAUTET – Pascal SALIGNON

Etaient excusés

Sources de l'Ouche : Viviane BIENFAIT – Monique FEBVRE – Etienne FLAMAND – Marc LOISEAU – Laurent MARTELET – Denis MYOTTE (pouvoir à Dominique DUROST) – Martine SEGUIN

Vandenesse : Damien LERAT – Joël MASSON (pouvoir à Camille COL)

Vallée de l'Ouche : Pierre-Luc AVEL – Jean-François MICHEL (pouvoir à Hervé POINTEREAU) – Bernard CHOLET – Christian ROLLIN

Suzon : Alexandre ESTIVALET – Stéphane MOURLET – Anne PERRIN-LOUVRIER – Jean-Marc RUEZ – Patricia GOURMAND – Arlette MARTIN-JORGE – Jacques VINOLAS

Ouche urbaine : Vincent BARBOSA (pouvoir à Dominique SARTOR) – Christophe BERTHIER – Jean-François BUIGUES – Pascal JACQUES – Gilles TRAHARD – José ALMEIDA – Philippe BELLEVILLE – Monique ISSAD – Dominique MARTIN-GENDRE – René VUILLEMIN – Dominique BEGIN-CLAUDET (pouvoir à Christine DURNERIN) – Nicolas BOURNY – Jean DUBUET – Jean-Louis DUMONT (pouvoir à Yves DELCAMBRE) – Benoît BORDAT – Nathalie KOENDERS – Christine MARTIN – Jean-Yves PIAN – Sandrine RICHARD – Françoise TENENBAUM

Ouche Aval : Christophe POULLEAU – Maryse CONTESSE – Jean-Luc PRALON

Présents : 50 délégués - Nombre de pouvoirs : 6 pouvoirs

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus».

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Compte tenu de ces dispositions, il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2018.

Les crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation du Conseil n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget.

Chapitre	Libellé	BP + BS 2017	Proposition
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	14 600,00	3 650,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	38 100,00	9 525,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 082,00	270,50
Total		53 782,00	13 445,50

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité

- d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2017 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2018, selon la répartition par chapitre (niveau de vote du budget)
- d'autoriser la Présidente à engager, et à mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus.

Fait à Dijon, le 23 novembre 2017

Préfecture de la Région
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : - 5 DEC. 2017

La Présidente,

 Christine DURNERIN



Conseil syndical

Séance du 23 novembre 2017

Objet : Convention pour le traitement informatisé des salaires des agents et indemnités de fonctions des élus

Date de convocation : le 13 novembre 2017

Le 23 novembre 2017, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibérative

Vandenesse : Camille COL – René DESSEREE – Adrien MENETRIER – Michel RAFFEAU

Vallée de l'Ouche : Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Géraldine MEUZARD – Hervé POINTEREAU – Philippe CHATILLON – Georges MORTUREUX

Suzon : Robert DURIN – Alain DUTHU – Jean-Pierre GAUTHIER – Nadège JOLIET-GIUDICI – Pierre PORTMANN – Gérard BOURGOIN – Vincent DERAÏN – Gérard PASTOR – Charles ROZOY

Ouche urbaine : Jean-Dominique BAGNARD – Yves DELCAMBRE – Christine DURNERIN – Cyril GAUCHER – Catherine HERVIEU – Gérard JULIEN – Lyonel MAROT – Stéphane PELLETIER – Céline TONOT – Noëlle CAMBILLARD – Michèle CHALLAUX – Badiaâ MASLOUHI – Frédéric FAVERJON – Jean-Patrick MASSON – Gilbert MENUT – Patrick ORSOLA – Pierre PRIBETICH – Dominique SARTOR – Claudine DAL MOLIN –

Ouche Aval : Sylvain VACHEZ – Bernard LEVEQUE – Bernard GEVREY – Dominique DUROST – Christina BOMPY – Jean-Marc BERGERET – Christophe BATHELIER – Bertrand DUGIED – Maurice LEHOUX – Antoine LIKEC – Bernard PAUTET – Pascal SALIGNON

Etaient excusés

Sources de l'Ouche : Viviane BIENFAIT – Monique FEBVRE – Etienne FLAMAND – Marc LOISEAU – Laurent MARTELET – Denis MYOTTE (pouvoir à Dominique DUROST) – Martine SEGUIN

Vandenesse : Damien LERAT – Joël MASSON (pouvoir à Camille COL)

Vallée de l'Ouche : Pierre-Luc AVEL – Jean-François MICHEL (pouvoir à Hervé POINTEREAU) – Bernard CHOLET – Christian ROLLIN

Suzon : Alexandre ESTIVALET – Stéphane MOURLET – Anne PERRIN-LOUVRIER – Jean-Marc RUEZ – Patricia GOURMAND – Arlette MARTIN-JORGE – Jacques VINOLAS

Ouche urbaine : Vincent BARBOSA (pouvoir à Dominique SARTOR) – Christophe BERTHIER – Jean-François BUIGUES – Pascal JACQUES – Gilles TRAHARD – José ALMEIDA – Philippe BELLEVILLE – Monique ISSAD – Dominique MARTIN-GENDRE – René VUILLEMIN – Dominique BEGIN-CLAUDET (pouvoir à Christine DURNERIN) – Nicolas BOURNY – Jean DUBUET – Jean-Louis DUMONT (pouvoir à Yves DELCAMBRE) – Benoît BORDAT – Nathalie KOENDERS – Christine MARTIN – Jean-Yves PIAN – Sandrine RICHARD – Françoise TENENBAUM

Ouche Aval : Christophe POULLEAU – Maryse CONTESSE – Jean-Luc PRALON

Présents : 50 délégués - Nombre de pouvoirs : 6 pouvoirs

Lors de sa séance du 16 janvier 2014, le Conseil syndical a autorisé la présidente à signer la convention pour le traitement informatisé des salaires et indemnités des élus. Une convention a donc été signée en ce sens le 28 janvier 2014.

Ainsi, le Centre de gestion de la Côte d'Or met à disposition du Syndicat du bassin de l'Ouche son personnel pour procéder :

- au calcul des salaires des agents et des indemnités de fonction des élus,
- à l'établissement des états mensuels de cotisations
- à la réalisation des états de fin d'année.

Cette prestation est facturée au SBO (6,50 €/bulletin de paie).

Le SBO a fait l'acquisition d'un logiciel comptable qui lui permet également de traiter les paies et indemnités.

Dès lors, il est proposé au comité syndical d'autoriser la présidente à résilier la convention avec le Centre de gestion, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité:

- d'autoriser la présidente à résilier la convention avec le Centre de gestion, à compter du 1^{er} janvier 2018

Fait à Dijon, le 23 novembre 2017

La Présidente,

Christine DURNERIN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 5 DEC. 2017



Conseil syndical

Séance du 23 novembre 2017

**Objet : Projet de mise en défens des ruisseaux à écrevisses en tête de bassin -
Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Date de convocation : le 13 novembre 2017

Le 23 novembre 2017, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibérative

Vandenesse : Camille COL – René DESSEREE – Adrien MENETRIER – Michel RAFFEAU

Vallée de l'Ouche : Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Géraldine MEUZARD – Hervé POINTEREAU – Philippe CHATILLON – Georges MORTUREUX

Suzon : Robert DURIN – Alain DUTHU – Jean-Pierre GAUTHIER – Nadège JOLIET-GIUDICI – Pierre PORTMANN – Gérard BOURGOIN – Vincent DERAÏN – Gérard PASTOR – Charles ROZOY

Ouche urbaine : Jean-Dominique BAGNARD – Yves DELCAMBRE – Christine DURNERIN – Cyril GAUCHER – Catherine HERVIEU – Gérard JULIEN – Lyonel MAROT – Stéphane PELLETIER – Céline TONOT – Noëlle CABBILLARD – Michèle CHALLAUX – Badiaâ MASLOUHI – Frédéric FAVERJON – Jean-Patrick MASSON – Gilbert MENUT – Patrick ORSOLA – Pierre PRIBETICH – Dominique SARTOR – Claudine DAL MOLIN –

Ouche Aval : Sylvain VACHEZ – Bernard LEVEQUE – Bernard GEVREY – Dominique DUROST – Christina BOMPY – Jean-Marc BERGERET – Christophe BATHÉLIER – Bertrand DUGIED – Maurice LEHOUX – Antoine LIKEC – Bernard PAUTET – Pascal SALIGNON

Etaient excusés

Sources de l'Ouche : Viviane BIENFAIT – Monique FEBVRE – Etienne FLAMAND – Marc LOISEAU – Laurent MARTELET – Denis MYOTTE (pouvoir à Dominique DUROST) – Martine SEGUIN

Vandenesse : Damien LERAT – Joël MASSON (pouvoir à Camille COL)

Vallée de l'Ouche : Pierre-Luc AVEL – Jean-François MICHEL (pouvoir à Hervé POINTEREAU) – Bernard CHOLET – Christian ROLLIN

Suzon : Alexandre ESTIVALET – Stéphane MOURLET – Anne PERRIN-LOUVRIER – Jean-Marc RUEZ – Patricia GOURMAND – Arlette MARTIN-JORGE – Jacques VINOLAS

Ouche urbaine : Vincent BARBOSA (pouvoir à Dominique SARTOR) – Christophe BERTHIER – Jean-François BUIGUES – Pascal JACQUES – Gilles TRAHARD – José ALMEIDA – Philippe BELLEVILLE – Monique ISSAD – Dominique MARTIN-GENDRE – René VUILLEMIN – Dominique BEGIN-CLAUDET (pouvoir à Christine DURNERIN) – Nicolas BOURNY – Jean DUBUET – Jean-Louis DUMONT (pouvoir à Yves DELCAMBRE) – Benoît BORDAT – Nathalie KOENDERS – Christine MARTIN – Jean-Yves PIAN – Sandrine RICHARD – Françoise TENENBAUM

Ouche Aval : Christophe POULLEAU – Maryse CONTESSÉ – Jean-Luc PRALON

Présents : 50 délégués - Nombre de pouvoirs : 6 pouvoirs

Le Syndicat du bassin de l'Ouche a délibéré le 8 mars 2017 afin d'autoriser la Présidente à déposer une demande de subvention à l'Agence de l'eau pour la mise en défens des ruisseaux à écrevisses à pattes blanches.

Bien que l'action fût inscrite au Contrat de Bassin Ouche parmi les actions financées par l'Agence de l'eau, celle-ci a dû répondre défavorablement à la demande du SBO en raison de sa double participation au Programme de Développement Rural Régional finançant déjà ce genre de travaux pour les exploitants agricoles.

Aussi est-il proposé d'autoriser la Présidente à déposer la demande de subvention à la Région Bourgogne-Franche Comté.

Le bassin de l'Ouche ne décompte plus que 5 populations d'écrevisses à pattes blanches sur les affluents de l'Ouche (inventaire 2013) pour un total de 8 km de cours d'eau uniquement :

- la Creuse à Châteauneuf (affluent du ru de Commarin),
- la Sirène et ses affluents à Remilly-en-Montagne,
- la Douix et son affluent le ru de Montagny à Malain,
- le ru de Prèle et ses affluents à Savigny-sous-Malain (affluent du ru de Prâlon),
- le ru la Goulotte à Mesmont (affluent du ru de Prâlon)

Le Contrat de Bassin fixe un objectif de préservation des dernières populations d'écrevisses à pattes blanches (fiche « IV.2 Ecrevisses ») par la restauration de son habitat.

Un diagnostic des tronçons a été réalisé sur les ruisseaux de la Creuse et le ruisseau de la Prèle dans le cadre d'un Atelier de mise en situation professionnelle des M2 ERE de l'université de Bourgogne.

Les actions proposées sont la mise en exclos des cours d'eau, la restauration de la ripisylve, la gestion des obstacles à la circulation des écrevisses, et la sensibilisation des acteurs locaux.

Le SBO souhaite démarrer avant la fin de l'année 2017 une concertation avec les propriétaires concernés et les travaux de mise en défens pour la protection des populations.

Le coût de ces travaux est estimé à 15 000 € TTC pour les 5 secteurs.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

- Région Bourgogne-Franche-Comté : 80% du TTC
- SBO : 20% du TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d' :

- Approuver le plan de financement tel que présenté par Madame la Présidente,
- Adresser les demandes de subventions correspondantes aux partenaires concernés,
- Autoriser Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.
- Que cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-07 du 8 mars 2017.

Fait à Dijon, le 23 novembre 2017

La Présidente,

 Christine DURNERIN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
 PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
 Déposé le: - 5 DEC. 2017

Conseil syndical

Séance du 23 novembre 2017

Objet : Travaux de restauration d'un espace de liberté à Varanges – Demande de subvention

Date de convocation : le 13 novembre 2017

Le 23 novembre 2017, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaients présents avec voix délibérative

Vandenesse : Camille COL – René DESSEREE – Adrien MENETRIER – Michel RAFFEAU

Vallée de l'Ouche : Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Géraldine MEUZARD – Hervé POINTEREAU – Philippe CHATILLON – Georges MORTUREUX

Suzon : Robert DURIN – Alain DUTHU – Jean-Pierre GAUTHIER – Nadège JOLIET-GIUDICI – Pierre PORTMANN – Gérard BOURGOIN – Vincent DERAÏN – Gérard PASTOR – Charles ROZOY

Ouche urbaine : Jean-Dominique BAGNARD – Yves DELCAMBRE – Christine DURNERIN – Cyril GAUCHER – Catherine HERVIEU – Gérard JULIEN – Lyonel MAROT – Stéphane PELLETIER – Céline TONOT – Noëlle CABBILLARD – Michèle CHALLAUX – Badiaâ MASLOUHI – Frédéric FAVERJON – Jean-Patrick MASSON – Gilbert MENUT – Patrick ORSOLA – Pierre PRIBETICH – Dominique SARTOR – Claudine DAL MOLIN –

Ouche Aval : Sylvain VACHEZ – Bernard LEVEQUE – Bernard GEVREY – Dominique DUROST – Christina BOMPY – Jean-Marc BERGERET – Christophe BATHÉLIER – Bertrand DUGIED – Maurice LEHOUX – Antoine LIKEC – Bernard PAUTET – Pascal SALIGNON

Etaients excusés

Sources de l'Ouche : Viviane BIENFAIT – Monique FEBVRE – Etienne FLAMAND – Marc LOISEAU – Laurent MARTELET – Denis MYOTTE (pouvoir à Dominique DUROST) – Martine SEGUIN

Vandenesse : Damien LERAT – Joël MASSON (pouvoir à Camille COL)

Vallée de l'Ouche : Pierre-Luc AVEL – Jean-François MICHEL (pouvoir à Hervé POINTEREAU) – Bernard CHOLET – Christian ROLLIN

Suzon : Alexandre ESTIVALET – Stéphane MOURLET – Anne PERRIN-LOUVRIER – Jean-Marc RUEZ – Patricia GOURMAND – Arlette MARTIN-JORGE – Jacques VINOLAS

Ouche urbaine : Vincent BARBOSA (pouvoir à Dominique SARTOR) – Christophe BERTHIER – Jean-François BUIGUES – Pascal JACQUES – Gilles TRAHARD – José ALMEIDA – Philippe BELLEVILLE – Monique ISSAD – Dominique MARTIN-GENDRE – René VUILLEMIN – Dominique BEGIN-CLAUDET (pouvoir à Christine DURNERIN) – Nicolas BOURNY – Jean DUBUET – Jean-Louis DUMONT (pouvoir à Yves DELCAMBRE) – Benoît BORDAT – Nathalie KOENDERS – Christine MARTIN – Jean-Yves PIAN – Sandrine RICHARD – Françoise TENENBAUM

Ouche Aval : Christophe POULLEAU – Maryse CONTESSE – Jean-Luc PRALON

Présents : 50 délégués - Nombre de pouvoirs : 6 pouvoirs

Réuni au mois de mars 2017, le comité de pilotage de suivi de l'étude d'avant projet définitif pour la restauration d'un espace de liberté à Varanges a abouti à approuvé un projet répondant aux objectifs initiaux :

- reproduire les conditions de débordement existantes
- optimiser la solution technique afin de limiter le coût (linéaire, position du merlon, reprise des matériaux existants...)
- ne pas enclaver l'écoulement sur les secteurs cultivés

Le projet est détaillé en annexe de cette délibération.

Le calendrier est le suivant :

2017	Dépôt du Dossier d'autorisation au titre de la police de l'eau en juin Recueil des avis des services au titre du code de l'environnement, du code forestier et du code de l'urbanisme
2018	<ul style="list-style-type: none"> - Compléments au dossier d'autorisation au titre de la police de l'eau et <u>enquête publique</u> - Inventaires faune et flore dans le cadre de la réglementation pour les espèces protégées et étude d'impact du projet sur les espèces protégées (fin 2017 à septembre 2018), demande éventuelle de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégées - Demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier - Demande de permis d'aménager - Evaluation environnementale - Demandes de subventions aux partenaires
2019	<p>Inscription budgétaire Consultation des entreprises : marché de maîtrise d'œuvre pour les missions PRO, ACT, DET, AOR. Les travaux doivent se dérouler au mois de septembre entre la fin de la période de reproduction des espèces protégées et la rehausse des débits (Oct/Nov).</p>

Montant estimatif du projet :

Aménagements 600 000 € HT
 Maîtrise d'œuvre (10%) : 60 000 € HT
 Montant total HT : 660 000 €
 TVA : 132 000 €
 TTC : 792 000 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau : 80% du HT
- SBO : 20% du HT + TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide de :

- approuver le plan de financement tel que présenté par Madame la Présidente,
- adresser les demandes de subventions correspondantes aux partenaires concernés,
- autoriser Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 1 (Monsieur RAFFEAU)

Fait à Dijon, le 23 novembre 2017

La Présidente,



Christine DURNERIN
PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 5 DEC. 2017



Conseil syndical

Séance du 23 novembre 2017

Objet : Motion de soutien aux agences de l'eau

Date de convocation : le 13 novembre 2017

Le 23 novembre 2017, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibérative

Vandenesse : Camille COL – René DESSEREE – Adrien MENETRIER – Michel RAFFEAU

Vallée de l'Ouche : Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Géraldine MEUZARD – Hervé POINTEREAU – Philippe CHATILLON – Georges MORTUREUX

Suzon : Robert DURIN – Alain DUTHU – Jean-Pierre GAUTHIER – Nadège JOLIET-GIUDICI – Pierre PORTMANN – Gérard BOURGOIN – Vincent DERAÏN – Gérard PASTOR – Charles ROZOY

Ouche urbaine : Jean-Dominique BAGNARD – Yves DELCAMBRE – Christine DURNERIN – Cyril GAUCHER – Catherine HERVIEU – Gérard JULIEN – Lyonel MAROT – Stéphane PELLETIER – Céline TONOT – Noëlle CAMBILLARD – Michèle CHALLAUX – Badiaâ MASLOUHI – Frédéric FAVERJON – Jean-Patrick MASSON – Gilbert MENUT – Patrick ORSOLA – Pierre PRIBETICH – Dominique SARTOR – Claudine DAL MOLIN –

Ouche Aval : Sylvain VACHEZ – Bernard LEVEQUE – Bernard GEVREY – Dominique DUROST – Christina BOMPY – Jean-Marc BERGERET – Christophe BATHELIER – Bertrand DUGIED – Maurice LEHOUX – Antoine LIKEC – Bernard PAUTET – Pascal SALIGNON

Etaient excusés

Sources de l'Ouche : Viviane BIENFAIT – Monique FEBVRE – Etienne FLAMAND – Marc LOISEAU – Laurent MARTELET – Denis MYOTTE (pouvoir à Dominique DUROST) – Martine SEGUIN

Vandenesse : Damien LERAT – Joël MASSON (pouvoir à Camille COL)

Vallée de l'Ouche : Pierre-Luc AVEL – Jean-François MICHEL (pouvoir à Hervé POINTEREAU) – Bernard CHOLET – Christian ROLLIN

Suzon : Alexandre ESTIVALET – Stéphane MOURLET – Anne PERRIN-LOUVRIER – Jean-Marc RUEZ – Patricia GOURMAND – Arlette MARTIN-JORGE – Jacques VINOLAS

Ouche urbaine : Vincent BARBOSA (pouvoir à Dominique SARTOR) – Christophe BERTHIER – Jean-François BUIGUES – Pascal JACQUES – Gilles TRAHARD – José ALMEIDA – Philippe BELLEVILLE – Monique ISSAD – Dominique MARTIN-GENDRE – René VUILLEMIN – Dominique BEGIN-CLAUDET (pouvoir à Christine DURNERIN) – Nicolas BOURNY – Jean DUBUET – Jean-Louis DUMONT (pouvoir à Yves DELCAMBRE) – Benoît BORDAT – Nathalie KOENDERS – Christine MARTIN – Jean-Yves PIAN – Sandrine RICHARD – Françoise TENENBAUM

Ouche Aval : Christophe POULLEAU – Maryse CONTESSE – Jean-Luc PRALON

Présents : 50 délégués - Nombre de pouvoirs : 6 pouvoirs

Les agences de l'eau sont des établissements publics de l'Etat et sont au nombre de 6 sur le territoire national.

Les agences de l'eau sont adossées à des comités de bassin, instances de gouvernance partenariale où toutes les parties prenantes concernées par l'eau sont représentées : collectivités, associations, industriels, agriculteurs, etc.

Les comités de bassin sont compétents pour débattre de tout ce qui relève de la politique de l'eau et notamment valider les programmes d'intervention des agences de l'eau.

Les agences de l'eau se financent exclusivement par des redevances payées par les consommateurs d'eau, les industriels, les producteurs d'électricité, les agriculteurs et les pêcheurs, en fonction des quantités d'eau qu'ils prélèvent, de la pollution qu'ils rejettent ou de l'impact de leur activité sur les milieux aquatiques. Il s'agit ainsi de la mise en œuvre du principe pollueur-payeur.

Ces fonds sont ainsi utilisés par les agences de l'eau pour subventionner :

- les projets de lutte contre la pollution (assainissement domestique, réduction des pollutions industrielles et agricoles),
- les projets de préservation des ressources en eau potable (en particulier des champs captants prioritaires), d'économie d'eau...
- les projets de gestion équilibrée de la ressource en eau,
- les projets de restauration des rivières, milieux aquatiques et zones humides et milieux marins.

Les principaux bénéficiaires des agences de l'eau sont les collectivités locales : en 2017, l'agence de l'eau prévoit ainsi d'accorder plus de 450 M€ d'aides, dont 85% à des collectivités.

Il s'agit d'un outil de solidarité entre les territoires au profit des territoires ruraux, pour les aider à faire face à leurs besoins d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement.

En résumé, le système des agences de l'eau est un modèle vertueux qui permet de relever les défis d'amélioration de la qualité de l'eau de nos nappes, rivières, lacs et littoraux, en réponse notamment aux objectifs exigeants assignés par la directive-cadre sur l'eau, ainsi que de faire face aux défis considérables d'adaptation à un changement climatique dont les effets sur l'eau sont chaque année plus perceptibles, et ce en s'appuyant sur un partenariat étroit avec tous les maîtres d'ouvrages, en particulier les collectivités.

Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances 2018, le gouvernement a procédé à un certain nombre d'arbitrages concernant les moyens financiers des agences de l'eau, qui portent sur l'année 2018 (dernière année des 10^{èmes} programmes) mais s'appliqueront également aux 11^{èmes} programmes (2019-2024).

Ces arbitrages sont notamment les suivants :

- les redevances perçues annuellement par les agences de l'eau sont plafonnées. Le montant perçu au-delà de ce plafond sera automatiquement reversé au budget de l'Etat et ne bénéficiera donc pas à la politique de l'eau ni à la protection de l'environnement en général ;
- le projet de loi de finances prévoit d'augmenter la contribution annuelle que les agences de l'eau versent à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) pour financer les Parcs Nationaux et d'instaurer une contribution annuelle à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) à la place de la subvention que l'Etat verse actuellement à cet organisme.

Par ailleurs, les arbitrages prévoient également une augmentation du nombre de suppressions de postes dans les agences de l'eau, qui sont portées en 2018 à 48 pour les six agences, contre 36 en 2017. Le nombre total de suppressions de postes dans les agences de l'eau devrait atteindre les 200 d'ici 2022. Ce chiffre est à rapprocher du nombre de départs à la retraite sur la même période, qui devrait être d'au plus 120.

Ainsi le volume financier disponible pour la politique de l'eau de l'agence Rhône Méditerranée Corse va fortement diminuer : le 11^{ème} programme (2019-2024) pourrait ainsi être d'un peu plus de 2,3 milliards d'euros en autorisations d'engagement contre 3,1 milliards d'euros pour le 10^{ème} programme (2013-2018). Une telle réduction suppose la définition de priorités d'intervention claires, et des renoncements de politiques tout aussi clairs.

Bien évidemment, une telle diminution conduira l'agence de l'eau à réduire son soutien sur un certain nombre de projets portés par les maîtres d'ouvrage du bassin dès l'année 2018.

PROPOSITION DE MOTION

Le conseil syndical indique sa vive inquiétude sur les arbitrages du gouvernement dans le cadre de la préparation budgétaire 2018. Les conséquences de ces arbitrages sur le budget des agences de l'Eau en général et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en particulier auront inévitablement des conséquences fortes sur la capacité à réaliser les investissements.

Aussi, le conseil syndical souhaite :

- Soit que soit supprimé le dispositif de « plafond mordant » des redevances ;
- Soit que soit augmenté le plafond des redevances des agences de l'eau pour qu'il ne pénalise pas les agences ;
- Que soit supprimées les contributions des agences de l'eau pour les parcs nationaux et l'ONCFS en abrogeant l'article 54, ce qui aurait pour effet de rétablir la contribution à l'AFB à son montant actuel de 150 millions d'euros.

Vote :
 Pour : 55
 Contre : 0
 Abstention : 1

Fait à Dijon, le 23 novembre 2017

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 5 DEC. 2017



La Présidente,

Handwritten signature in blue ink

Christine DURNERIN

